



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES ÉTATS AFRICAINS ATLANTIQUES ADOPTENT LA DÉCLARATION DE COTONOU POUR RENFORCER EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ MARITIME, DE CONNECTIVITÉ RÉGIONALE ET DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les États membres du Processus des États Africains Atlantiques (PEAA) ont adopté la Déclaration de Cotonou, qui définit des priorités communes pour renforcer la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, développer les corridors logistiques verts reliant les ports atlantiques aux pays de l'hinterland et accélérer la transition énergétique. Ils ont également mandaté le Secrétariat permanent du Processus pour élaborer, d'ici mars 2027, une feuille de route de mise en œuvre de ces engagements.

Cotonou, 13 juillet 2026 - Réunis à Cotonou les 12 et 13 juillet 2026, les ministres des Affaires étrangères des États membres du Processus des États Africains Atlantiques (PEAA) ont adopté la Déclaration de Cotonou, qui marque une nouvelle étape dans la coopération entre les pays africains riverains de l'océan Atlantique.

Le texte fixe des orientations communes visant à renforcer la sécurité maritime, accélérer le développement des corridors logistiques reliant les ports atlantiques aux pays de l'hinterland et soutenir la transition énergétique à l'échelle de la façade atlantique africaine.

Les ministres ont également chargé le Secrétariat permanent du PEAA d'élaborer, d'ici mars 2027, une feuille de route définissant les modalités de mise en œuvre des engagements contenus dans la Déclaration de Cotonou.

Coorganisée par la République du Bénin et le Royaume du Maroc, cette 7e réunion ministérielle était placée sous le thème : « **Consolider un espace atlantique africain intégré : sécurité maritime, corridors logistiques verts et transition énergétique durable.** »

Par la **Déclaration de Cotonou**, les États membres réaffirment leur volonté de renforcer la coopération autour de quatre priorités stratégiques :

- **le renforcement de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée**, notamment à travers une coopération accrue contre la piraterie, la pêche illicite et les trafics transnationaux ;
- **le développement de corridors logistiques verts** reliant les ports atlantiques aux pays de l'hinterland afin d'améliorer la connectivité régionale et la fluidité des échanges ;
- **l'accélération de la digitalisation des procédures portuaires et douanières** afin de faciliter les échanges commerciaux ;
- **la promotion des énergies renouvelables**, notamment des énergies marines et de l'hydrogène vert en vue d'accompagner la transition énergétique du continent.

Pour le Bénin, pays hôte de cette édition, l'adoption de la Déclaration de Cotonou illustre la volonté de contribuer activement à la construction d'un espace atlantique africain plus intégré, plus sûr et davantage connecté. Elle met également en lumière le rôle stratégique du Port de Cotonou comme plateforme logistique au service des échanges entre les États atlantiques et les pays de l'hinterland.

« La Déclaration de Cotonou traduit une conviction que le Bénin porte avec constance : la façade atlantique de l'Afrique constitue un levier majeur de stabilité, de prospérité et d'intégration pour notre continent. Les engagements pris aujourd'hui témoignent de la volonté des États africains atlantiques de transformer cette ambition commune en actions concrètes », a déclaré **Mme Corinne Amori Brunet, Ministre des Affaires étrangères de la République du Bénin.**

M. Nasser Bourita, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, a pour sa part, déclaré : « Cette réunion permet d'exprimer la profonde conviction du Royaume du Maroc en la puissance des solutions africaines aux défis africains, et la détermination du Royaume pour faire réussir ce partenariat innovant ne fait que se raffermir, à mesure que nous avançons dans la réalisation de notre vision commune. »

Lancé à Rabat en juin 2022 à l'initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Processus des États Africains Atlantiques constitue un cadre permanent de concertation et de coopération entre les États africains riverains de l'océan Atlantique. Il vise à promouvoir la paix, la sécurité, le développement durable, la connectivité, l'intégration régionale et la valorisation du potentiel stratégique de l'espace atlantique africain. La réunion de Cotonou marque une nouvelle étape dans la consolidation de cette dynamique de coopération.

CONTACT PRESSE :

SALANON Landry	: +229 01 97 32 66 24		lsalanon@gouv.bj
Serge NONVIGNON	: +229 01 48 44 11 11		presse@presidence.bj